

Du 27 janvier au 7 février 2025

*Il est important de s'inscrire durant cette période (voir page 3 - 15.1)

1 IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE FICHE
NOM GENRE
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE CODE PERMANENT

2 CITOYENNETÉ: (VOIR EXPLICATIONS AU VERSO)

3 LIEU DE NAISSANCE
Ville Pays ou Province si Canada

4 LANGUE MATERNELLE (Première langue apprise par l'élève et encore comprise par celui-ci)

5 LANGUE PARLÉE À LA MAISON

6 STATUT D'IMMIGRATION DE L'ÉLÈVE (élèves nés hors-Canada seulement)
CITOYEN CANADIEN RÉSIDENT PERMANENT PERMIS DE TRAVAIL PERMIS D'ÉTUDE
DEMANDEUR D'ASILE VISITEUR AUTRE NE SOUHAITE PAS RÉPONDRE

7 LIEU DE RÉSIDENCE PRINCIPALE POUR FIN DE SCOLARISATION (CE LIEU DÉTERMINE L'ÉCOLE D'APPARTENANCE ET LE DROIT AU TRANSPORT)
(VOIR EXPLICATIONS AU VERSO) PARENT 1 PARENT 2 TUTEUR
LIEU DE RÉSIDENCE ACTUEL OU NOUVEAU SELON LE CAS
N° RUE RANG ROUTE APP
CASE POSTALE VILLE AN MO JR
CODE POSTAL TÉLÉPHONE À LA MAISON DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR À CETTE ADRESSE
TÉLÉPHONE AU TRAVAIL 1 POSTE TÉLÉPHONE AU TRAVAIL 2 POSTE

8 ADRESSE DU 2E PARENT EN SITUATION DE GARDE PARTAGÉE OU ADRESSE POSTALE.
GARDE PARTAGÉE (2IÈME PARENT) ADRESSE POSTALE
N° RUE, RANG, ROUTE APP.
CASE POSTALE VILLE
CODE POSTAL TÉLÉPHONE À LA MAISON
TÉLÉPHONE AU TRAVAIL 1 POSTE TÉLÉPHONE AU TRAVAIL 2 POSTE

DEMANDE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION 2025-2026

9 AUTORITÉ PARENTALE (VOIR EXPLICATIONS AU VERSO)
RÉPONDANT(E) 1-PARENT 1 ET PARENT 2 3-PARENT 2
GARDE PARTAGÉE 2-PARENT 1 4-TUTEUR OU FAMILLE D'ACCUEIL
(PIÈCE JUSTIFICATIVE EXIGÉE)

10 IDENTIFICATION DES PARENTS OU DU TUTEUR
PARENT 1
(Sur le certificat de naissance du Québec, c'est le nom qui est à gauche.)
NOM AN MO JR
PRÉNOM DATE DE NAISSANCE
LIEU DE NAISSANCE (PAYS, SI CANADA ALORS INDIQUER PROVINCE)
ADRESSE ÉLECTRONIQUE (pour avoir accès au portail parent) DÉCÉDÉ
CELLULAIRE - OUI NON

PARENT 2
(Sur le certificat de naissance du Québec, c'est le nom qui est à droite.)
NOM AN MO JR
PRÉNOM DATE DE NAISSANCE
LIEU DE NAISSANCE (PAYS, SI CANADA ALORS INDIQUER PROVINCE)
ADRESSE ÉLECTRONIQUE (pour avoir accès au portail parent) DÉCÉDÉ
CELLULAIRE - OUI NON

TUTEUR
NOM AN MO JR
PRÉNOM DATE DE NAISSANCE
LIEU DE NAISSANCE (PAYS, SI CANADA ALORS INDIQUER PROVINCE)
ADRESSE ÉLECTRONIQUE (pour avoir accès au portail parent)
CELLULAIRE -

11 DEMANDE DE FRÉQUENTATION D'UNE ÉCOLE AUTRE QUE CELLE DU TERRITOIRE D'APPARTENANCE
ÉCOLE CHOISIE POUR 2025-2026 INITIALES DE LA DIRECTION ACTUELLE
(VOIR NOTES AU VERSO)
SIGNATURE DU PARENT DATE
Le parent remet le formulaire complété à l'école de fréquentation actuelle

FRÉQUENTATION - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
ÉCOLE: CLASSE:

FRÉQUENTATION - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
ÉCOLE: CLASSE:

12 L'ÉLÈVE AURA-T-IL DE LA FRATRIE ÉLARGIE À LA MÊME ÉCOLE EN 2025-2026?
OUI NON SI OUI: NOM CLASSE:

13 EN CAS D'URGENCE, NOM DE LA PERSONNE À CONTACTER AUTRE QUE LE/LES PARENT(S)
LIEN DE PARENTÉ GARDIENNE AUTRE: NOM CLASSE:
NOM, PRÉNOM
TEL. URGENCE POSTE
CELL. URGENCE

14 VOTRE ENFANT PRÉSENTE-T-IL UN HANDICAP/TROUBLE/DÉFICIENCE DIAGNOSTIQUÉ PAR UN PROFESSIONNEL? (ex.: TSA, déficience intellectuelle, trouble du langage, etc.)
SI OUI, PRÉCISEZ
VOTRE ENFANT PRÉSENTE-T-IL L'UN DE CES PROBLÈMES DE SANTÉ?
ALLERGIE AVEC ADRÉNALINE (EPIPEN, ALLERJECT) MALADIE CARDIAQUE DIABÈTE
ALLERGIE SANS ADRÉNALINE (SAUF SAISONNIÈRE, ANIMAUX, MÉDICAMENTS) EPILEPSIE
IMMUNOSUPPRESSION AUTRE(S) PROBLÈME(S) DE SANTÉ SI OUI, PRÉCISEZ

15 AUTORISATIONS VOIR EXPLICATIONS À LA PAGE 3 (NON COCHÉ = OUI)
ORGANISME OU PERSONNE - MOTIF OUI NON
·DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE - ÉTUDES SOCIO-SANITAIRES
·HYGIÉNISTE DENTAIRE CIUSSE/CHUS
·INFIRMIÈRE CIUSSE/CHUS - INTERVENTION SANTÉ
·TRAVAILLEURS SOCIAUX CIUSSE/CHUS - INTERVENTION SOCIALE
·IMAGES DE MON ENFANT - DIVERSES PUBLICATIONS

16 SIGNATURE
J'AFFIRME QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT EXACTS ET J'AUTORISE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE À TRANSMETTRE OU RECEVOIR LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONTENUS DANS CE FORMULAIRE POUR LA GESTION DES SERVICES ÉDUCATIFS DE MON ENFANT, DONT LA COMMUNICATION AUX PARENTS ET LA TRANSMISSION AU MEQ AUX FINS DE GESTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026.
PARENT TUTEUR SIGNATURE DE L'AUTORITÉ PARENTALE DATE

***Section réservée à l'école**
Preuve de la résidence du parent ou du répondant de l'élève au Québec
J'atteste avoir pris connaissance des : Documents originaux Documents par courriel
Preuve de résidence catégorie 1 Preuve de résidence catégorie 2
SIGNATURE RESPONSABLE DE L'ADMISSION DATE
DATE OFFICIELLE D'INSCRIPTION
(Important voir au verso) Date de réception à l'école Initiales / école

Questions en lien avec la nouvelle politique et procédure de l'organisation scolaire

1- Si vous êtes admissible au transport scolaire pour l'année scolaire 2025-2026, est-ce que vous souhaitez vous y inscrire et l'utiliser sur une base régulière ?

Oui

Non

Explication

Chaque année, le CSSRS s'efforce de maximiser l'accès au transport scolaire pour tous les élèves. Cependant, il a été constaté que certaines places restent inoccupées, privant ainsi d'autres élèves de cette opportunité.

Si vous répondez Oui, vous comptez utiliser le transport scolaire durant toute l'année sur une base régulière et votre enfant y sera inscrit si vous répondez aux critères d'admissibilité et de qualification (ex. CSS d'appartenance, distance de l'école). Consultez la Procédure relative à l'organisation scolaire aux page 37 à 40 pour plus de détails.

Si vous répondez Non, vous ne comptez pas utiliser le transport scolaire et *la place sera libérée pour un autre élève.*

2- Cochez le service dont vous avez besoin par période pour l'année scolaire 2025-2026.

Avant-Midi

Transport scolaire	Service de garde	Aucun besoin (élève marcheur)
--------------------	------------------	-------------------------------

Midi

Service des dîneurs	Service de garde	Aucun besoin (élève marcheur)
---------------------	------------------	-------------------------------

Après-Midi

Transport scolaire	Service de garde	Aucun besoin (élève marcheur)
--------------------	------------------	-------------------------------

Explication

Suite à l'adoption de la nouvelle politique et procédure de l'organisation scolaire au CSSRS en juin 2024, un élève ne peut pas être inscrit au transport scolaire et au service de garde pour une même période. Le parent doit donc choisir un service pour l'avant-midi avant le début des classes, pour la période du midi et pour l'après-midi à la fin des classes.

Nom de l'élève

Prénom de l'élève

Signature de l'autorité parentale

Date

SECTIONS

2 CITOYENNETÉ

Des droits de scolarité devront être perçus pour l'élève ne répondant pas aux critères de gratuité scolaire énumérés dans la LIP ou aux exemptions prévues dans les règles budgétaires.

6 STATUT D'IMMIGRATION DE L'ÉLÈVE

Afin de permettre une meilleure planification de l'organisation des services scolaires et de mieux desservir les populations scolaires, le ministère de l'Éducation souhaite obtenir davantage de renseignements concernant le statut d'immigration pour les élèves nés à l'extérieur du Canada.

7 LIEU DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Si vous inscrivez votre enfant au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) pour la première fois ou si vous complétez la section modifiant le lieu de résidence principale d'un enfant qui fréquente déjà le CSSRS, vous devez présenter deux preuves de résidence reconnues afin de démontrer que vous demeurez sur le territoire de compétence du CSSRS. Par la suite, chaque fois que vous modifieriez le lieu de résidence principale, vous devez fournir deux preuves de résidence reconnues. Pour connaître les pièces reconnues, veuillez vous adresser à l'école ou consulter le portail du CSSRS (www.cssrs.gouv.qc.ca). Ces documents pourront aussi servir pour les droits de scolarité (voir case 2).

9 AUTORITÉ PARENTALE

Inscrire la valeur correspondante au type d'autorité parentale. Pour les parents en situation de garde partagée, si un jugement de cour a été prononcé, veuillez présenter le document légal lors de l'inscription. Que vous ayez ou non un jugement de la cour, vous aurez à remplir un formulaire à seule fin de déterminer l'école d'appartenance à partir de l'adresse que vous indiquerez comme « adresse principale » de l'enfant.

10 DATE DE NAISSANCE DES PARENTS

Le ministère de l'Éducation du Québec exige que chacun des parents inscrive sa date de naissance.

11 DEMANDE DE FRÉQUENTATION D'UNE ÉCOLE AUTRE QUE CELLE DE SON TERRITOIRE D'APPARTENANCE-ÉCOLE CHOIX DE PARENTS

- Le parent a le droit de choisir une école, une fois par année, au moment de l'inscription. Le droit de choisir une école est limité par la capacité des bâtiments et par la capacité des classes.
- L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le droit au transport. Même si l'élève a droit au transport scolaire cette année en raison par exemple d'un transfert administratif, ce droit n'est pas reconduit pour les années suivantes s'il fréquente une «*École choix de parents*».
- La sélection des élèves sera effectuée après l'attribution des places aux demandes qui concernent les écoles d'appartenance et si la capacité d'accueil le permet et cela conformément à la «*Politique relative à l'organisation scolaire*».
- Ce choix, s'il est accepté, s'applique pour toute l'année scolaire visée par cette demande.

14 HANDICAP, TROUBLE, DÉFICIENCE, SANTÉ

Fournir à l'école un rapport d'évaluation professionnel en lien avec le problème de santé ou le handicap/trouble/déficience de votre enfant (ex. : CRE, CRDITED, CHUS, CSSS, etc.). Signer un formulaire d'autorisation de transmission d'information (disponible à l'école).

15 AUTORISATIONS de la section 15 (pour plus d'informations, contacter l'école)

Ces autorisations permettant au CSSRS de transmettre les renseignements nominatifs* aux différents organismes qui en font la demande écrite. Seuls les motifs mentionnés sont couverts par cette autorisation. Vous devez répondre par oui ou par non à chacune des autorisations demandées. Si vous ne cochez pas, nous considérons que vous avez répondu « OUI ». Les renseignements nominatifs concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

15.1 DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE - ÉTUDES SOCIO-SANITAIRES

La direction de la santé publique effectue périodiquement des études sur l'état de santé de la population scolaire.

Si vous répondez OUI, le CSSRS pourra transmettre à la direction de la santé publique les seuls renseignements requis nous permettant de vous informer des différents études sociosanitaires (ex. : en santé dentaire) mises en place par la direction de la santé publique. Vous aurez alors à nous signaler votre accord ou votre désaccord quant à la participation de votre enfant sur ce qui sera proposé.

15.2 HYGIÉNISTE DENTAIRE CUSSE/CHUS

Si vous répondez OUI, l'hygiéniste dentaire pourra communiquer avec vous concernant la santé dentaire de votre enfant. Si vous répondez NON, il n'aura pas l'information nécessaire pour vous rejoindre.

15.3 INFIRMIÈRES DU CUSSE/CHUS - INTERVENTION SANTÉ

Si vous répondez OUI, l'infirmière du CSSS pourra communiquer avec vous concernant la santé de votre enfant.

Si vous répondez NON, elle n'aura pas l'information nécessaire pour vous rejoindre.

15.4 TRAVAILLEURS SOCIAUX CUSSE/CHUS - INTEVENTION SOCIALE

Si vous répondez OUI, le travailleur social pourra consulter le dossier de votre enfant et intervenir au besoin auprès de ce dernier.

Si vous répondez NON, aucun travailleur social ne pourra consulter le dossier de votre enfant, sauf s'il est autorisé par la Loi d'accès à l'information. (Exemple: une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de votre enfant).

15.5 IMAGES DE MON ENFANT - DIVERSES PUBLICATIONS

Afin de mettre en valeur ses élèves, le CSSRS peut prendre des photographies et des vidéos de votre enfant dans différents contextes (classes, activités spéciales, spectacles, etc.) dans le but de les publier selon ses divers besoins promotionnels tels que rapports annuels, kiosques d'expositions, sites Internet, médias sociaux, publicités, activités publiques, partage au ministère de l'Éducation (MEQ).

Notez que, même si vous refusez la publication de la photo de votre enfant à des fins promotionnelles, la prise de photo est requise à des fins administratives pour des enjeux de sécurité et d'identification de l'élève (transport, bibliothèque, etc.). Cette photo est déposée dans les logiciels à accès contrôlés de la GRCS (GPI, GÉOBUS, MOZAIK, SPI). Dans des contextes pédagogiques ou d'évaluation, le personnel scolaire peut également prendre des photos ou des vidéos de l'élève tout en respectant leur diffusion autorisée ou non par le parent.

16 16.1 DATE OFFICIELLE D'INSCRIPTION

Correspond à la date à laquelle la fiche d'inscription est remplie telle que définie à la «*Politique relative à l'organisation scolaire*» et cette date est maintenue si tous les documents requis sont reçus dans les délais prévus à la «*Procédure relative à l'organisation scolaire*». Sinon, la date officielle d'inscription sera celle où tous les documents sont remis. La date officielle d'inscription est utilisée notamment lorsqu'une école est en situation de dépassement de sa capacité d'accueil et qu'elle doit déplacer des élèves.